



Reclamation des charges locatives

Par **papajoe**, le **02/08/2015 à 09:54**

bonjour, je viens de recevoir une note de la part du syndic de copropriété me réclamant un remboursement sur les charges locatives tout en augmentant la charge à plus de 100% c'est à dire de 20 euros ça passe à 44 euros. alors je voudrais savoir si c'est normal? merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **02/08/2015 à 10:00**

Bonjour,
Vous êtes locataire ou copropriétaire ?
Car ce n'est pas clair. D'un côté vous parlez de charges locatives, donc on peut supposer que vous êtes locataire, mais de l'autre, c'est un syndic de copropriété qui s'adresse à vous. Or un syndic n'a aucun rapport avec les locataires, seulement avec les copropriétaires.